

EMPLOI, FORMATION, TERRITOIRE, ECONOMIE, ENTREPRISES

Une nouvelle étape franchie pour le transfert du siège de l'Ifremer à Brest

Mis en ligne le **jeudi 17 novembre 2016**

La convention pour la mise en œuvre et le financement du transfert du siège de l'Ifremer à Brest vient d'être signée par l'ensemble des parties à savoir l'Ifremer, la Région Bretagne, le Département du Finistère et Brest Métropole.



Elle devient donc exécutoire. Elle prévoit un premier versement de 1 M€ à l'Ifremer, au titre de l'année 2016, pour matérialiser l'engagement de l'opération dans les plus brefs délais. Pour ce qui concerne Brest Métropole, le conseil de la métropole avait validé cette convention le 14 octobre dernier.

Quelques éléments de contexte

Le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, conclu entre l'Etat et la Région Bretagne en décembre 2013, affirmait la volonté de l'Etat de renforcer le rôle de Brest comme l'un des pôles mondiaux des sciences et technologies de la mer. A ce titre, l'Etat a retenu le principe du transfert du siège de l'Ifremer sur le campus de Brest-Plouzané.

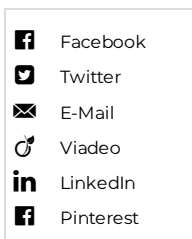
Une première convention relative à l'accueil du siège de l'Ifremer à Brest-Plouzané entre l'Etat, la Région Bretagne, le Département du Finistère et Brest Métropole a été signée en juillet 2015. Elle définit notamment l'annuel budgétaire

Département du Finistère et Brest Métropole à ses côtés en juillet 2016. Elle donne notamment l'appui budgétaire que les parties sont prêtes à apporter pour la mise en œuvre du transfert du siège d'Issy-les-Moulineaux à Plouzané. L'Ifremer est maître d'ouvrage de l'opération. Il a lancé les études de programmation en février 2016 et a lancé le concours pour choisir le maître d'œuvre.

Le financement du futur siège brestois est pris en charge par les trois collectivités territoriales. Il couvre les coûts directs liés à la construction, l'équipement du nouveau bâtiment et au transfert des personnels concernés. Il sera assuré sur la période 2016-2020 à une hauteur maximale de 10 M€, selon la répartition suivante :

- > Brest Métropole : 40 %, soit 4 M€
- > Région Bretagne : 20 %, soit 2 M€
- > Département du Finistère : 40 %, soit 4 M€

La livraison du nouveau bâtiment est prévue pour le premier semestre 2019.



[RETOUR À LA LISTE](#)



Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30